

REGLEMENT GENERAL CROSS DUATHLON 12 mai 2018

Article 1 : discipline

Le règlement en vigueur est celui de la FFTRI. Tout concurrent est obligatoirement présent lors de l'exposé de course. L'organisation prendra toutes les mesures de sécurité tant en course que dans le parc à vélo. Nous rappelons à tous que la prudence doit être de mise. Il est impératif de respecter le code de la route sauf lorsqu'un signaleur vous donne la priorité.

Article 2 : inscriptions

Les épreuves jeunes sont ouvertes aux années suivantes :

- course 1 : 10-13 (Catégories benjamin-pupille 2005-2008)
- course 2 : 6-8 (Catégorie poussins + mini-poussins 2009 à 2012)

L'inscription s'effectue :

- Par internet sur notre site partenaire avec paiement CB, les frais d'utilisation du service seront à la charge du participant et s'ajouteront aux montants d'inscriptions demandés.
- Les pièces justificatives (photocopie de la licence et / ou certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition) seront fournies lors de l'inscription.

La signature de l'athlète ou de son représentant légal (sur le bulletin d'inscription et lors du retrait des dossards) signifie qu'il accepte le présent règlement et certifie exact les renseignements fournis. Pour les non licenciés un Pass Journée devra être rempli le jour de l'épreuve à la remise du dossard.

Le montant d'inscription est de 3 € pour les licenciés, pour les non licenciés l'obtention un Pass journée sera obligatoire son montant est de 2€.

La date limite d'inscription est fixée au 9 mai 2018.

Article 3 : épreuve

Chaque épreuve se déroule sous la forme d'un duathlon standart :

- course à pied
- cyclisme (VTT ou VTC admis, cyclocross interdit)
- course à pied

Deux aires de transitions seront matérialisées pour faciliter l'enchaînement des épreuves :

- Aire de transition 1 : course 2 et 4
- Aire de transition 2 : course 1 et 3

Les concurrents devront respecter les différents parcours qui seront délimités par des rubalises et encadrés par des officiels de course. Les distances et les parcours seront différents selon les courses

concernées :

- course 1 : 750m / 4,4km (2 boucles) / 750 m
- course 2 : 250m / 1,0km / 250

L'aire de transition correspondante à chaque course sera ouverte aux athlètes 30 minutes avant le départ et le briefing de course aura lieu sur la ligne de départ quelques minutes avant celui ci :

- course 1 : départ à 17h30
- course 2 : départ à 18h00

Un ravitaillement en solide et liquide sera à la disposition des athlètes à l'arrivée de leur épreuve.

La remise des récompenses aura lieu à l'issue de l'ensemble des courses à 19h00.

Article 4 : assurances et sécurités

Les concurrents sont couverts pendant la course par leur licence FFTRI (annuelle ou « pass-compétition », acquis lors de leur inscription).

Des secouristes sont présents pendant toute la durée des épreuves pour assurer les premiers secours.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance dû à un mauvais état de santé, au non respect du code de la route ou des consignes de l'organisation. Elle décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel.

Le jour même, en cas d'interruption définitive ou d'annulation de l'épreuve pour intempérie ou toute autre raison, l'intégralité des droits d'inscription restent acquis à l'organisateur. .

Article 5 : Sportivité et respect

Les concurrents s'engagent à traiter les autres compétiteurs, les bénévoles, les arbitres et les spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course). Chacun doit faire preuve de sportivité.

Article 6 : droits d'image

Les concurrents doivent se conformer aux directives des officiels (bénévoles et arbitres).

Part leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayant droits tels que, partenaires, médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation au Cross Duathlon de Choisy 2018, sur tout support y compris pour les projections éventuelles, lors de cette journée.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant nom, prénom et adresse.



MAIRIE DE
CHOISY-AU-BAC



MINISTÈRE DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION
POPULAIRE ET DE
LA VIE ASSOCIATIVE

CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT



Région
Hauts-de-France





CABINET TILLY & GUERIN

EXPERTISE COMPTABLE ET CONSEIL



PEUGEOT



Entreprise Générale
LEMAITRE

*Maçonnerie - Menuiserie
Charpente - Toutes fermetures :
Bois - Alu - PVC - Carrelage
Ameublement*

Entreprise Générale
FLAMANT

*Bâtiment - Génie Civil
Charpente - Menuiserie
Isolation*

**ZI de la Roseraie - BP 90095
80500 MONTDIDIER
Tél. 03 22 78 06 46
Fax 03 22 78 89 13**

email : sarl.lemaitre@wanadoo.fr email : entreprise.flamant@orange.fr

Commandez par 
Réglez par 




rapid'flore
des fleurs plus souvent !

50, rue de Paris - 60200 COMPIEGNE
Tél. 03 44 36 76 40
www.rapidflore-compiegne.fr

